

Nous ne prétendons pas dire que nous n'avons eu aucuns succès dans ces nobles luttes du commerce et de l'industrie; non, malgré tant de désavantages, quelques uns de nos compatriotes ont figuré au premier rang et acquis de magnifiques fortunes. Les noms des Masson, des Cuvilier et des Renaud suffisent pour constater nos triomphes. Ces hommes remarquables ont étonné le pays de leur hardiesse, de leurs talents et de leurs succès, et nous en avons encore qui marchent sur leurs traces; quelques-uns des plus riches propriétaires de Montréal sont à l'heure qu'il est, des Canadiens Français. Mais ils forment l'exception.

Si encore, malgré leur petit nombre, ces riches marchands, ces grands propriétaires faisaient de leur fortune, de leur influence, un emploi aussi utile à la société, un usage aussi libéral que leurs concitoyens d'origine étrangère. Mais là encore n'y a-t-il pas une grande différence? Voyez les Anglais comme ils brassent, toment et retournent leurs capitaux, comme ils se lancent dans toute espèce d'entreprises où ils risquent tous les jours leur fortune; voyez ces milliers d'employés, d'ouvriers, ces milliers de familles que leur libéralité, leur activité font vivre. N'est-ce pas là un beau rôle, un noble exemple? Quel bien font à la société ces hommes qui deviennent de plus en plus timides et avarés, à mesure que la fortune leur arrive, qui dorment sur leurs écus entassés et ne savent que faire de leurs vastes terrains, pendant qu'ils pourraient augmenter, utiliser leur fortune en faisant vivre des centaines d'ouvriers que le manque de travail chasse à l'étranger? Nous en avons trop de ces hommes parmi nous, malheureusement, on ne peut les rencontrer sans regretter que leur fortune ne soit pas entre des mains plus larges, plus généreuses. Croient-ils, ces favoris de la fortune, que leur conduite est conforme aux desseins de la Providence? Croient-ils qu'ils ont droit à l'estime de leurs concitoyens? Non, la société est basée sur la solidarité des intérêts, sur le travail mutuel de ses membres; l'homme doit travailler, non seulement pour lui, pour sa famille, mais encore pour le bien-être de ces concitoyens, la prospérité et l'honneur de sa nation. Toute force inactive est une perte pour une société, un obstacle à son progrès, à l'accomplissement de sa mission. Pourquoi tant de misères, tant de bras et d'intelligences inertes: parce qu'il y a quelque part des capitaux morts, des ressources inexploitées.

Faites travailler un peuple, fondez des manufactures, défrichez les terres, faites des chemins de fer et des canaux, ouvrez des mines, et vous aurez moins besoin d'hôpitaux et de maisons de refuge et d'industrie; vos pénitenciers et vos prisons seront moins encombrés, votre pays sera moins ravagé par le fléau de l'émigration.

Ceux-là sont les seuls grands citoyens qui luttent et travaillent jusqu'à la fin et mettent le dernier rayon de leur intelligence au service du mouvement commercial, social et politique de leur époque, qui ne déposent le harnais des affaires que lorsqu'ils l'ont mis sur des épaules plus jeunes et plus vigoureuses, et n'emportent pas avec eux dans la tombe le talisman de la fortune d'une famille, d'une génération, l'élément quelquefois de la prospérité d'une nation. Ils ne laissent pas ceux-là, une maison puissante s'éteindre par égoïsme, de belles intelligences s'étioler, de beaux caractères se flétrir, faute d'encouragement et de protection; on ne les voit pas s'effacer, s'éclipser, dans les circonstances où la prospérité et l'honneur de la nation demandent des sacrifices.

L. O. DAVID.

LE RECENSEMENT DE 1871.

Ce ne serait pas ici le lieu de se récrier contre le principe, assez moderne, que la majorité a toujours raison, qu'elle gouverne et fait loi. Ce principe, qu'on devrait peut-être mieux qualifier du nom d'expédient de gouvernement, s'impose aux pays neufs et est presque érigé en dogme sur notre continent. Devons-nous nous en plaindre, devons-nous nous en féliciter? Sans toucher la question au point de vue de son mérite abstrait et philosophique, nous pouvons dire qu'il nous serait assez difficile de nous en passer; les peuples, plusieurs fois séculaires et qui sont en pleine possession de leur vérité, ont, pour se guider, pour se gouverner, des traditions, des privilèges respectablement acquis qui entrent, pour une large part, dans leur économie gouvernementale, et qui assurent aux minorités des garanties, sinon des droits égaux à ceux du plus grand nombre. Dans un Etat nouveau, qui n'a pas encore son assiette, où tout le monde a besoin de travailler, et court après l'existence matérielle, les moyens de gouverner doivent s'adapter aux bases de la société pour parvenir à une répartition plus équitable de la fortune individuelle et publique.

Quoi qu'il en soit, nous sommes jusqu'à un certain point plus particulièrement sous l'empire de cette doctrine depuis 1867, et vouloir la répudier serait, peut-être, pour nous, nous déclarer inférieurs aux races qui nous entourent.

Le prochain recensement empruntera donc aux circonstances une importance qu'il n'a encore jamais eue. Il

jouera un grand rôle et pourra affecter gravement nos intérêts dans le Parlement Fédéral.

Jusqu'ici, les recensements du Bas-Canada ont été très incomplets, grâce à l'ignorance et à d'odieux préjugés répandus dans le peuple. On cachait l'étendue et le chiffre de la propriété foncière et mobilière dans l'espoir d'être moins taxé, d'éviter la taxe directe; on diminuait le nombre des enfants pour s'épargner le chagrin de les voir rôler et partir pour la guerre.

Ces mécomptes, dont nous avons honte de signaler la cause, nous ont pourtant fait comparativement peu de mal, quoiqu'ils nous en aient fait encore beaucoup trop, et qu'ils aient considérablement contribué à la réputation d'infériorité et d'inertie que nous ont donnée les étrangers.

Aujourd'hui, ce serait bien différent. Nos intérêts matériels et nationaux seraient très sérieusement compromis par toute erreur, toute omission volontaire, soit dans notre fortune, soit dans notre population. Il en résulterait pour nous deux conséquences des plus désastreuses et que nous nous faisons un devoir de mettre en évidence.

Dans la Chambre des Communes on a adopté le système de la représentation basée sur la population. Il y a des freins, des restrictions considérables; mais en fait, le système existe. Voici la clause:

“(51.) Immédiatement après le recensement de mil huit cent soixante-et-onze, et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le parlement du Canada, d'après les règles suivantes;”

“(1.) Québec aura le nombre fixe de soixante-et-cinq représentants;”

“(2.) Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement) comme le nombre soixante-et-cinq le sera au chiffre de la population de Québec (ainsi constaté);”

“(3.) En supputant le nombre des représentants d'une province, il ne sera pas tenu compte d'une fraction n'excédant pas la moitié du nombre total nécessaire pour donner à la province droit à un représentant; mais toute fraction excédant la moitié de ce nombre équivalra au nombre entier;”

“(4.) Lors de chaque nouvelle répartition, nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants d'une province, à moins qu'il ne soit constaté par le dernier recensement que le chiffre de la population totale du Canada à l'époque de la dernière répartition du nombre des représentants de la province, n'ait déchu dans la proportion d'un vingtième ou plus;”

“(5.) Les nouvelles répartitions n'auront d'effet qu'à compter de l'expiration du parlement alors existant.”

C'est bien là le principe de la représentation basée sur la population, mais profondément modifié, dans sa progression et ses effets, par le paragraphe deux, sans compter les garanties que nous offre le sénat, où le même principe ne domine pas.

En prenant ainsi la Province de Québec pour pivot et pour point de comparaison; en permettant aux autres Provinces de n'augmenter le nombre de leurs représentants que dans la proportion que chaque député de Québec se trouvera alors (lors de tout recensement décennal subséquent) représenter d'âmes, nous admettons bien qu'il sera presque impossible au Haut-Canada d'avoir un plus grand nombre de députés que nous, du moins, avant très longtemps. Mais il faut tout prévoir et compter sur les progrès étonnants de cette Province et sur l'immigration assez nombreuse qu'elle réussit à attirer sur son territoire.

Le premier effet d'une statistique mensongère serait pour nous de voir Ontario avec une représentation encore plus nombreuse aux Communes. Il faut donc éviter cette éventualité et n'écouter que la voix d'un patriotisme intelligent.

De fausses données sur nos richesses et nos ressources seraient également dangereuses, quoique le mal puisse être moins immédiat. Elles nous nuiraient moralement et matériellement. A force de laisser dans l'ombre notre fortune privée, on finira par croire que nous ne défrichons pas ou que nous cultivons peu ou mal nos terres, qu'elles ont peu ou point de valeur, que notre agriculture est nulle, que nous ne réussissons pas dans l'élevage du bétail, ni dans les manufactures domestiques, et cet ensemble de fautes supposées nous fera passer pour un peuple paresseux, rétrograde et routinier, ou encore, ce qui serait peut-être pire, éloignera les colons, les immigrants et les capitaux dont nos belles terres et nos grandes forêts ont tant besoin.

Il ne suffit pas des efforts individuels pour nous donner un bon recensement. La population, éclairée sur ses véritables intérêts, fournira des statistiques exactes, du moins nous l'espérons. Les municipalités, instruites par la triste expérience du passé, verront à ce que les propriétés des contribuables soient estimées à leur véritable valeur et non pas au quart ou au cinquième, comme ci-devant. En un mot, les citoyens verront à l'exactitude; mais le gouvernement, lui, devrait voir à l'augmentation. Durant le cours de l'année qui vient de finir, 23 à 24 mille immigrants ont passé par Québec pour aller s'établir à Ontario; non seulement nous n'en avons pas gardé ici, mais grand nombre de nos compatriotes nous ont laissés. On parle même de 30,000 ouvriers et autres pour la seule ville de Québec, qui

sont aller chercher aux Etats-Unis ce qu'ils prétendent ne pouvoir trouver ici: le pain de chaque jour. Sans nous alarmer outre mesure de cet exode, il y a cependant là un fait désolant, une situation fâcheuse qui mettra notre avenir en péril, si l'on ne s'empresse d'y porter remède. Nous y reviendrons pour hasarder quelques suggestions.

J. A. MOUSSEAU.

Le Rév. M. Thibault et M. de Salaberry n'ont pas encore obtenu de grands succès dans la mission que le gouvernement canadien leur a confiée. Les métis ne veulent pas les laisser entrer sur leur territoire qu'à des conditions peu favorables à leur influence. Ils seront surveillés et devront avoir peu de communications avec les mécontents.

M. Provencher est encore à Pembina.

Les dernières dépêches de Pembina annoncent que la pacification du Nord-Ouest est possible si le gouvernement canadien se montre disposé à faire disparaître les causes de mécontentement des métis en leur accordant les garanties qu'ils demandent. C'est ce que l'Hon. M. McDougall vient de confirmer dans une conversation qu'il a eue avec un membre de la Presse. Il prétend que s'il l'eût désiré, les métis anglais et les tribus sauvages se seraient alliés pour étouffer la rébellion.

Il a fait tous ses efforts pour empêcher la guerre civile, l'effusion du sang. Les habitants du Nord-Ouest et les sauvages ne sont pas, d'après lui, favorables à l'annexion aux Etats-Unis.

Une autre dépêche affirme que les Sioux ont pris les armes et s'avancent sur le fort Garry pour en chasser les insurgés et les forcer de se soumettre au gouvernement canadien. Ruel irait à leur rencontre à la tête de 800 hommes.

Il y a eu sept ou huit familles canadiennes invitées au bal du prince Arthur, qui vient d'avoir lieu, à Montréal.—Autant que cela!!!—Oui.

Les dernières dépêches de France ont été très émouvantes. Lundi, le 10 courant, le prince Pierre Bonaparte, cousin de l'Empereur, a tué d'un coup de pistolet Victor Noir, l'un des rédacteurs de La Marseillaise, journal révolutionnaire que vient de fonder le trop célèbre Rochefort.

Victor Noir et M. de Fonvielle seraient allés demander des explications au prince sur un article publié dans L'Avenir de la Corse contre Paschal Grousset, l'un des collaborateurs de Rochefort. Une altercation aurait surgi pendant laquelle Victor noir serait tombé frappé de deux balles.

Les dépêches nous donnent deux versions différentes de cet événement malheureux, l'une par le prince lui-même, l'autre par M. de Fonvielle.

Voici celle du prince:

MM. Fonvielle et Victor Noir vinrent chez moi, les mains dans les poches et portant un air menaçant; ils me présentèrent une lettre de M. Paschal Grousset. Je lui dis que c'était à M. Rochefort et non à ses créatures que je m'étais adressé. Lisez la lettre, a répliqué Victor Noir. J'avais la main sur mon pistolet dans ma poche. Etes-vous responsable pour ce que j'ai demandé? A cette question je reçus un soufflet de Noir, je pris mon pistolet et fis feu sur lui. Fonvielle se tapit derrière une chaise et essaya de tirer son pistolet sur moi, mais il ne put réussir. Je fis feu sur lui pendant qu'il était dans cette position, mais il se sauva dans la chambre voisine et déchargea son arme contre moi. Je fis encore feu sur lui et il s'enfuit.

D'après M. de Fonvielle le prince après avoir parlé dans les termes les plus violents de Rochefort et de Grousset, aurait demandé à Victor Noir, s'il était le représentant de ces misérables Noir aurait répondu: nous sommes les représentants de nos amis. Alors le prince sans autre provocation aurait donné un soufflet à Noir et sortant un pistolet de sa poche lui aurait logé une balle dans la poitrine.

Le procès que va subir immédiatement le prince nous apprendra laquelle de ces deux versions est exacte. Quoiqu'il en soit cet événement a failli mettre le feu aux poudres. Il n'en fallait pas plus au milieu des dispositions actuelles de la population parisienne. Rochefort publiait, le lendemain de cette tragédie dans sa Marseillaise, un article enflammé dans lequel il faisait un appel passionné à la révolution. La Marseillaise était saisie immédiatement par ordre du gouvernement, et l'Empereur demandait au Corps Législatif, l'arrestation de Rochefort. Le 12 eurent lieu les funérailles de Victor Noir au milieu d'une foule immense qui suivit le char funèbre jusqu'au cimetière aux chant de la Marseillaise, aux cris répétés de "Vive la République." On s'est cru à Paris au bord de la révolution, mais le peuple a reculé devant les cent mille baionnettes réunies à Paris pour défendre le trône et l'ordre contre les empotements du peuple.

Un fils du procureur général de Terrebonne, M. Carter, vient d'être victime de son dévouement. Deux jeunes filles étaient à s'amuser sur la glace qui se brisa sous leurs pas. Le jeune Carter voulut leur porter secours et se noya avec elles.